



COMMUNE : **047 GARGAS**
 ARRONDISSEMENT : **84 APT**
 TRÉSORERIE OU SGC : **SGC DE PERTUIS**

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition provisionnelles 2025 4	Produits référence 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	4 448 831	35,14	96,86	4 544 000	1 596 762	35,14	159 676,2
Taxe foncière non bâties (TFNB)	94 309	45,74	138,48	93 500	42 767	45,74	42 767
Taxe d'habitation (TH)	978 721	10,71	49,58	962 800	103 116	10,71	103 116
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	1 742 645	1 742 645		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition provisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	873 003	10,71	20,00	855 300	18 321	20,00	18 321

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	8	9	<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	Produit total souhaité		
Taxe d'habitation (TH)	1 742 645 =		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	0			39 563	0	0		39 563

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
1760966		39 563		1800529

A AVIGNON

Le **17 MARS 2025**
 Pour la Direction des Finances publiques,
MICHEL LAFFITTE

Le **15 mars 2025**
 Pour la Préfecture,



COMMUNE : 047 GARGAS
 ARRONDISSEMENT : 84 APT
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE PERTUIS

N° 1259 COM (2)

TAUX
 FDL
 2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	3 342
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	20 249
d. Logements sociaux et longue durée	1 871
Taxe foncière non bâtie	4 419
Taxe d'habitation :	9 682
a. Dotation pour perte de THLV	>>>
b. Mayotte	>>>
Cotisation foncière des entreprises :	>>>
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil municipal	285 996
b. Par la loi	
Taxe foncière non bâtie :	14 221
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	962 800
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	31 949
d. Bases dégrévées locaux vacants	
e. Bases dégrévées majo THS	31 949

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLONES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	1,000000
d. Taux FB commune 2020	20,01
e. Taux FB département 2020	15,13

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS		6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	
Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :	Taux plafonds de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	de 2025	de 2024
	départemental 12	13	14
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	99,35	2,49000
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	140,88	2,40000
Taxe d'habitation (TH)	23,88	59,70	10,12000
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...		6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH	
a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>	a. Tx moy. 75% départemental	9,65
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>	b. Taux maximum de la majo	>>>
		Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	
		34,77	
		6.4. MAJORATION SPÉCIALE DES TAXES FONCIÈRES DE 2024 au niveau :	
		a. National >>>	
		b. Communal >>>	
		Taux maximum :	
		a. Taux communal majoré à ne pas dépasser >>>	
		b. Taux maximum de la majoration spéciale >>>	